

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON

5 rue Jean Racine
CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@jurad.fr

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E24000010 / 83

M. le Maire

COMMUNE DU MUY

4, rue de l'Hôtel de Ville

83490 LE MUY

Mairie Le Muy

Courrier Arrivée

08 MARS 2024

Dossier n° : E24000010 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

N° G

Traité par U.B.E.

Copie à

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune du Muy

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Elisabeth VARCIN, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de préfecture (e.r), demeurant

en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

29/02/2024

N° E24000010 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire du 29/02/2024

Vu enregistrée le 26/02/2024, la lettre par laquelle Madame le Maire de la COMMUNE DU MUY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune du Muy ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Elisabeth VARCIN est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame le Maire de la COMMUNE DU MUY, à Madame Elisabeth.

Fait à TOULON, le 29/02/2024

Le Magistrat désigné,


Denis Riffard